

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1881)

### AMENDEMENT

N ° AC100

présenté par

Mme Calvez, Mme Muschotti, Mme Thill, M. Le Bohec, Mme Hérin, Mme Rilhac et  
Mme Gomez-Bassac

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.